



RAPPORT DE PROGRES DES INDICATEURS

Countering the Resource Curse: Promoting good governance and human rights in the extractive sector in Madagascar

SEPTEMBRE - OCTOBRE 2016

Equipe de Recherche : DME team et coordonnateur de projet

Contact:

Hilde DEMAN
Directrice du Pays
Search for Common Ground Madagascar
Lot II K 50 M Mahatony Antananarivo
+261 20 22 493 40
hdeman@sfcg.org

Sedera RAJOELISON
DME Coordinator
Search for Common Ground Madagascar
Lot II K 50 M Mahatony Antananarivo
+261 20 22 493 40
srajoelison@sfcg.org

Table des matières

Table des matières

Table des matières.....	2
1. Résumé exécutif.....	3
Méthodologie.....	3
Principaux indicateurs.....	4
2. Contexte du projet.....	5
3. Méthodologie.....	6
Objectifs.....	6
Collectes et Analyse des Données.....	7
4. Résultats.....	8
4.1. Compétences et capacités au niveau des concepts fondamentaux de l’initiative sur les principes volontaires et des principes directeurs des Nations Unies.....	8
4.2. La mise en application des principes volontaires et les principes directeurs des Nations Unies ...	12
4.3. Plans d’actions pour l’application des principes.....	15
5- Indicateurs du Projet	19
Table 1: Tableau de réalisation des objectifs et résultats attendu.....	20

1. Résumé exécutif

SFCG met en œuvre de juillet à décembre 2016, un projet avec le soutien de l'Ambassade britannique pour promouvoir la bonne gouvernance et les droits de l'Homme dans le secteur extractif à Madagascar à travers les Principes Volontaires (PV) sur la Sécurité et les Droits de l'homme et les Principes directeurs des Nations Unies (NU) sur les Entreprises et les Droits de l'homme à Madagascar.

Le projet se concentre sur deux régions minières touchées Alaotra Mangoro et Anosy, où SFCG s'est engagé avec les compagnies minières (QMM et Ambatovy) et les communautés à contribuer à la gestion pacifique des conflits sur les questions liées à l'exploitation minière.

Dans son rôle de facilitateur impartial, SFCG a réuni les principales parties prenantes au niveau national à travers une première table ronde sur les Principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits de l'Homme (PVSDH) en Août 2016. A noter que deux (2) tables rondes sont prévues d'être réalisées au cours du projet. A travers ces tables rondes, SFCG appuie la plate-forme RSE nationale opérant sous l'égide de la Chambre des Mines, pour explorer les pistes concrètes de mise en œuvre de ces principes dans leurs domaines d'exploitation, en aidant les membres à identifier les actions potentielles à formuler des recommandations concrètes pour l'application effective des PVSDH et des PDEDH.

Méthodologie

La durée du projet est de six mois, ce qui fait que ce rapport est principalement une compilation des indicateurs autour des questions suivantes:

- Quels sont les compétences et les capacités des acteurs cibles au niveau des concepts fondamentaux de l'initiative VP et des principes directeurs des NU.
- Quels sont les discours et la méthode de travail des médias locaux quant au traitement de l'information concernant les questions de sécurité et de droits de l'homme dans l'extraction des ressources naturelles dans ces régions.

La méthodologie est qualitative et s'est traduite à travers des focus group de discussion pour avoir cet état de lieux des cibles du projet en termes de :

- connaissances des principes volontaires sur la sécurité et les droits humains et des principes directeurs des NU relatifs aux droits de l'homme ;
- la qualité de la relation entre les OSC, les compagnies minières, les forces de l'ordre et les autorités locales sur l'application des 2 sets de principes

Toutefois, une méthode quantitative a été utilisée au niveau de ces cibles à travers une fiche de suivi des connaissances et du pre/post test durant les formations (2) de renforcements de capacités.

L'analyse s'est basée sur des observations déductives au niveau de :

- La dynamique de discussion : interaction et participation à la discussion de groupe sur les 2 principes
- Les discours des participants sur les VP et les principes directeurs des NU : capacités – connaissances
- L'évolution des connaissances des cibles sur les principes volontaires et les principes directeurs des nations unies.

Ces analyses seront ensuite comparé aux 2 autres suivis (1 dans la Région Alaotra Mangoro et 1 dans la Région Anosy) prévus durant le projet ce qui nous permettra de voir l'évolution des bénéficiaires en termes de capacités et compétences.

Limitations

Pour la collecte au niveau de Moramanga, le focus group a été jumelé entre les OSC, les forces de l'ordre, les représentants des compagnies minières et les autorités locales. Cette méthode a limité la discussion et l'échange du fait :

- du niveau de connaissances différentes entre les participants. En effet, les représentants des compagnies minières, par exemple, ont plus de connaissances sur les principes volontaires et les principes directeurs. Cette différence de connaissances a été un obstacle par le fait que les OSC, les forces de l'ordre et les autorités locales qui ne disposent pas de connaissances fortes sur les principes n'ont pas osé s'exprimer
- les représentants de la compagnie minière connaissent les principes mais ils n'ont pas exprimé leur point de vue durant le FGD avec les autres acteurs.

A cet effet, pour la Région Anosy, une revue de la méthodologie a été conduite pour le focus group de Fort-dauphin. En d'autres termes, il vaut mieux faire des focus group séparés entre les entités pour plus d'échange

Principaux indicateurs

Les données de base des indicateurs suivant ont été collectées :

- 84% des participants à la table ronde ont reporté que la table ronde leur a permis d'avoir une meilleure compréhension des moyens concrets pour appliquer les principes volontaires et les principes directeurs ;
- 50% de participants formés de la Région Alaotra Mangoro et 31% à la Région Anosy ont rapportés avoir une connaissance accrue de l'initiative VP et des principes directeurs des NU ;
- 26% des participants formés¹ déclarent pouvoir mieux collaborer avec les autres acteurs pour régler les problèmes liées aux droits humains et à la gestion des ressources naturelles ;

¹ 44% des représentants des compagnies minières – 29% des forces de sécurités privés -22% des forces de l'ordre public – 18% des OSC et 16% des autorités locales

- 71% de personnes formées, respectivement dans les 2 Régions, se sentent mieux capable d'appliquer les principes directeurs des Nations Unies

2. Contexte du projet

Des années d'instabilité politique persistante ont profondément touchées le tissu social et les secteurs économiques de Madagascar. Madagascar est l'un des pays les plus fragiles au monde, montrant des indicateurs socio-économiques semblables à des pays confrontés à des conflits prolongés. En même temps, il est doté de ressources naturelles abondantes, qui pourraient faire sortir le pays du sous-développement si elles sont gérées de manière responsable et respectueuse des droits de l'homme. Le manque de transparence, le niveau de corruption élevé, le manque de participation de la communauté, les conflits fonciers et d'autres types de violations des droits de l'homme sont parmi les principaux défis qui doivent être relevés.

Afin d'atténuer ces problèmes, d'ouvrir la voie à un développement inclusif et durable et surtout afin de remédier à la malédiction des ressources, SFCG met en œuvre de juillet à décembre 2016, un projet avec le soutien de l'Ambassade britannique pour promouvoir la bonne gouvernance et les droits de l'Homme dans le secteur extractif à Madagascar à travers les Principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits de l'homme et les Principes directeurs des NU sur les Entreprises et les Droits de l'homme à Madagascar.

Le projet se concentre sur deux régions minières touchées Alaotra Mangoro et Anosy, où SFCG s'est engagé avec les compagnies minières (QMM et Ambatovy) et les communautés à contribuer à la gestion pacifique des conflits sur les questions liées à l'exploitation minière.

Les objectifs du projet sont:

- **Objectif Global** : Exploiter l'initiative pour les Principes volontaires sur la sécurité et les droits humains (VP) et les principes directeurs des Nations Unies (NU) sur les entreprises et les droits humains pour promouvoir une gouvernance basée sur les droits humains, participative et inclusive dans l'industrie extractive
- **Objectif Spécifique 1** : Promouvoir une réponse collaborative et locale aux problématiques liées aux ressources naturelles
- **Objectif Spécifique 2** : Améliorer le partage d'information et renforcer la compréhension de l'initiative VP et des principes directeurs des NU dans les régions minières, en se focalisant sur les communautés locales

Les activités :

- Activité 1.1 : Renforcement des capacités des forces de sécurité, des OSC, des autorités locales et des représentants de compagnies sur les VP et les principes directeurs des NU
- Activité 2.1 : Promouvoir l'initiative VP et les principes directeurs des NU au niveau national

- Activité 2.2 : Emissions de radio participative pour augmenter la connaissance sur l'initiative VP et les principes directeurs des NU dans les communautés impactées

SFCG réunira les principales parties prenantes au niveau national à travers les tables rondes sur les Principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits de l'Homme (PVSDH) et les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme (PDEDH). A travers ces tables rondes, SFCG appuie la plate-forme RSE² nationale opérant sous l'égide de la Chambre des Mines, pour explorer les pistes concrètes de mise en œuvre de ces principes dans leurs domaines d'exploitation, en aidant les membres à identifier les actions potentielles, et à formuler des recommandations concrètes pour l'application effective des PVSDH et des PDEDH

Les participants ciblés comprennent une diversité de représentants d'OSCs, d'organismes internationaux, de gouvernements, des forces de sécurité publiques et privées, et de compagnies extractives (minières et pétrolières), en partie regroupées sous la plateforme RSE sous l'égide de la Chambre des Mines.

3. Méthodologie

Objectifs

La durée du projet est de six mois, ce qui fait que ce rapport est principalement une compilation des données de suivi autour des questions suivantes:

- Quels sont les **compétences et les capacités** des acteurs ciblés au niveau des concepts fondamentaux de l'initiative VP et des principes directeurs des NU.
- Quels sont les **discours et la méthode de travail des médias** locaux quant au traitement de l'information concernant les questions de sécurité et de droits de l'homme dans l'extraction des ressources naturelles dans ces régions.

Pour cette évaluation initiale, la méthodologie va être très qualitative avec des Focus group de discussion pour avoir cet état de lieux des cibles du projet en termes de connaissances et relation. Toutefois, une méthode quantitative sera aussi utilisée au niveau de ces cibles à travers une fiche de suivi des connaissances et du pre/post test durant formations de renforcement de capacités.

L'analyse sera basée sur des observations déductives sur :

- o La dynamique de discussion : interaction – participation, etc.
- o Les discours des participants sur les VP et les principes directeurs des NU : capacités – connaissances
- o L'évolution des connaissances des cibles sur les principes volontaires et les principes directeurs des nations unies.

² Responsabilité sociétale de l'entreprise

Ces analyses seront ensuite comparé aux 2 autres suivis prévus durant le projet ce qui nous permettront de voir l'évolution des bénéficiaires en termes de capacités et compétences

Collectes et Analyse des Données

Deux méthodes de collecte ont été utilisées pour avoir ses données de base, lesquels sont :

- Les fiches d'évaluation des tables rondes, durant laquelle on a touchée 44 personnes issues de différentes entités incluant **29 hommes et 15 femmes**.
 - o 17 personnes issues des compagnies minières
 - o 3 personnes issues des organisations de la société civile
 - o 4 personnes issues des forces de l'ordre public
 - o 8 personnes issues des forces de l'ordre privé
 - o 8 personnes issues des autorités locales
 - o 4 personnes issues des consulats
 - o 4 personnes issues des partenaires techniques et financiers
- Des focus group de discussion ont été effectués au niveau des bénéficiaires du projet pour avoir des données qualitatives avant les renforcements de capacités, à savoir :
 - o 5 OSC de Moramanga – 6 OSC de la Région Anosy
 - o 7 représentants de la compagnie minière Ambatovy – 2 Représentants de la compagnie QMM
 - o 2 autorités locales de Moramanga – 4 Autorités locales de la Région Anosy
 - o 4 journalistes / personnels de médias de la Région Alaotra Mangoro – 1 journaliste de la Région Anosy
 - o 3 représentants des forces de sécurité privée pour la Région Alaotra Mangoro et 4 représentants des forces de sécurité privée pour la Region Anosy
 - o 3 représentants des forces de sécurité public de la Région Alaotra Mangoro et 4 pour la Région Anosy

En total, on a touché 25 femmes et 51 hommes pour la collecte de données de ce baseline.

Des fiches d'évaluation ont été collectées avant la formation et durant la table ronde et nous ont fourni les données quantitatives sur ces connaissances des Principes Volontaires et les Principes Directeurs.

La collecte des données s'est fait durant la réalisation des activités (à savoir la formation et la table ronde) à travers une fiche d'évaluation des activités et un guide de discussion par les responsables de l'activité dont le coordonnateur de projet, un responsable média - une stagiaire de l'équipe programme et la responsable communautaire de la Région Anosy.

La transcription du focus group de discussion a été faite par la stagiaire au niveau programme et la saisie des fiches d'évaluation a été faite par la stagiaire en suivi-évaluation. L'analyse a été faite conjointement entre le coordonnateur de projet et le chargé de suivi-évaluation.

Limitations

Pour la collecte au niveau de Moramanga, le focus group a été jumelé entre les OSC, les forces de l'ordre, les représentants des compagnies minières et les autorités locales. Cette méthode a limité la discussion et l'échange du fait :

- du niveau de connaissances différentes entre les participants. En effet, les représentants des compagnies minières, par exemple, ont plus de connaissances sur les principes volontaires et les principes directeurs. Cette différence de connaissances a été un obstacle par le fait que les OSC, les forces de l'ordre et les autorités locales qui ne disposent pas de connaissances fortes sur les principes n'ont pas osé s'exprimer
- les représentants de la compagnie minière connaissent les principes mais ils n'ont pas exprimé leur point de vue durant le FGD avec les autres acteurs.

A cet effet, pour la Région Anosy, une revue de la méthodologie a été conduite pour le focus group de Fort-dauphin. En d'autres termes, il vaut mieux faire des focus group séparés entre les entités pour plus d'échange

4. Résultats

4.1. Compétences et capacités au niveau des concepts fondamentaux de l'initiative sur les principes volontaires et des principes directeurs des Nations Unies

Les connaissances sur les principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits de l'homme des acteurs cibles

Les acteurs cibles participants à cette table ronde sont :

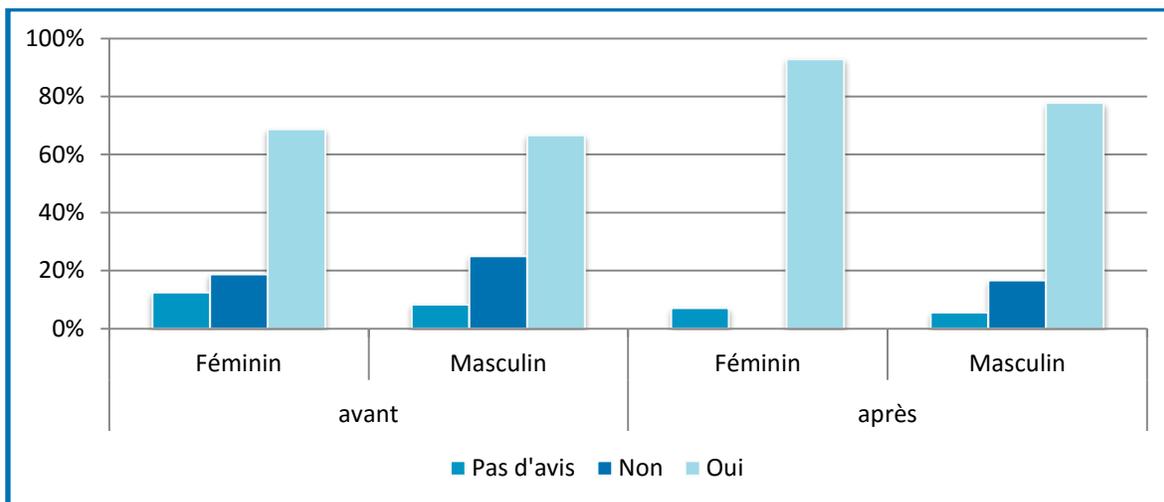
- Les représentants des compagnies minières
- Les OSC
- Les corps diplomatiques
- Les forces de l'ordre public
- Les forces de l'ordre privé
- Les partenaires techniques et financiers

Les entités présentes à cette table ronde ont pu faire des échanges sur les principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme comprenant 3 principes essentiels dont :

- L'évaluation des risques
- Interactions entre les entreprises et la sécurité publique
- Interactions entre les entreprises et la sécurité privée

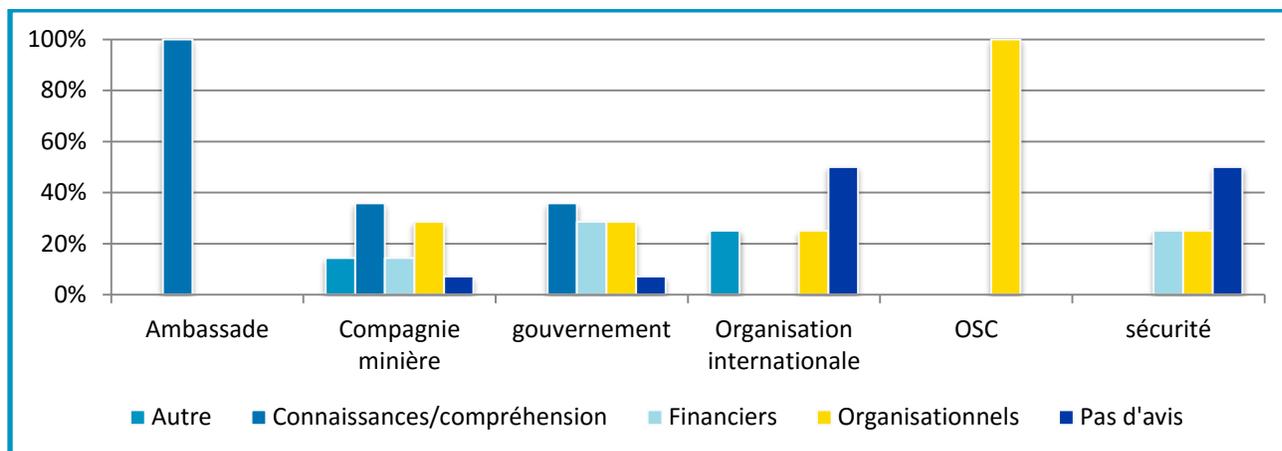
Selon les données recueillies **avant la table ronde**, 68% des participants disent connaître les Principes volontaires. A la fin des discussions et échanges, **84% des participants déclarent que la table ronde a**

apporté plus de clarification pour pouvoir appliquer les principes volontaires. Le graphe ci-dessous nous montre ce résultat et la différence entre les réponses des hommes et des femmes.



Graphique 1 : Est-ce que la table ronde vous a apporté plus de clarification sur les principes volontaires sur la sécurité et les droits humains ?

Parmi les participants disant connaître ces principes, 22.50% d’entre eux connaissent des obstacles dans l’application des principes volontaires.



Graphique 2 : Les obstacles rencontrés dans l’application des principes volontaires sur la sécurité et les droits humains

28.95% des participants atteste que l’incompréhension de ces principes est le facteur de blocage dans leur application – ainsi que le facteur organisationnel³, seul 18.42% atteste le facteur financier comme facteur de blocage. Notons tout de même que 15.40% ne se sont pas prononcés.

³ Le facteur organisationnel fait référence aux paramètres tels que les ressources humaines relatives à l’organisation interne de la compagnie/de l’entreprise pour l’application des principes volontaires.

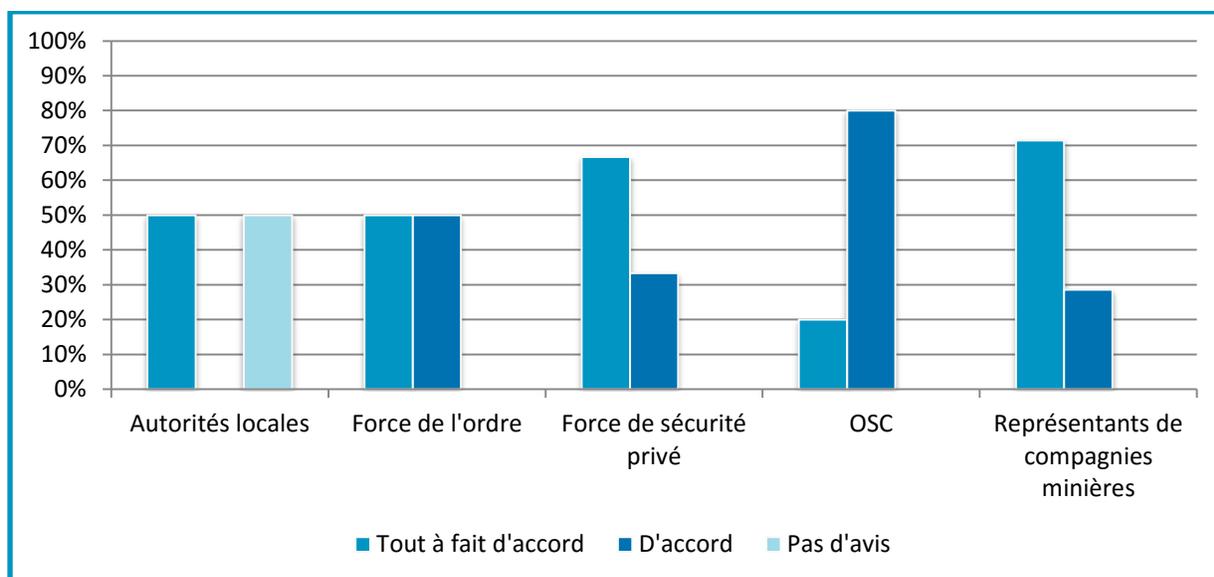
En réponse à ces obstacles, **93.75% des participants attestent que la rencontre lors de la table ronde leur a permis d'avoir des perspectives de collaboration avec d'autres acteurs potentiels** et que cette rencontre a permis de rencontrer des partenaires de mise en application potentiel de ces principes.

Les connaissances sur les principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits de l'homme et des principes directeurs des acteurs cibles régionaux

Les formations de renforcements de capacité ont ciblés les autorités locales – les représentants de la compagnie Ambatovy et QMM/Rio Tinto – les membres des OSC – les forces de l'ordre des secteurs publique et privé.

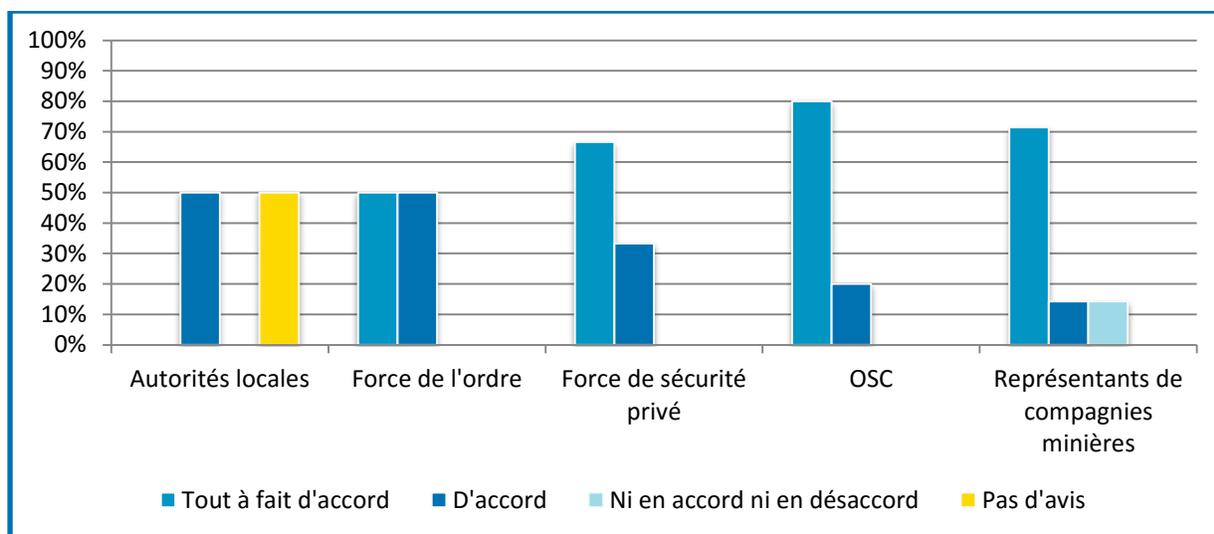
- **Région Alaotra Mangoro**

52.38% des personnes formées ont attesté que la formation leur a permis de mieux comprendre les principes volontaires. Les résultats des pré et post test tendent vers ces résultats car on note une augmentation des connaissances de toutes les personnes formées, **avec une moyenne de 50.24% d'augmentation chacune.**



Graphique 3 : Est-ce que la formation vous a permis de mieux comprendre les Principes volontaires ?

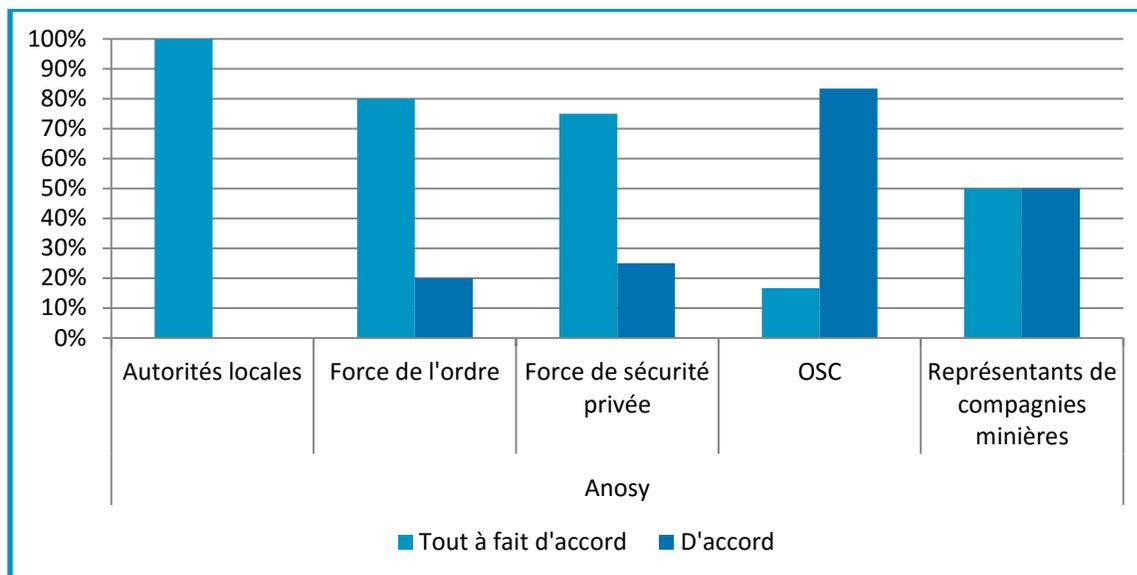
61.90% des personnes formées ont attesté que la formation leur a permis de mieux comprendre les principes directeurs



Graphique 4: Est-ce que la formation vous a permis de mieux comprendre les principes directeurs ?

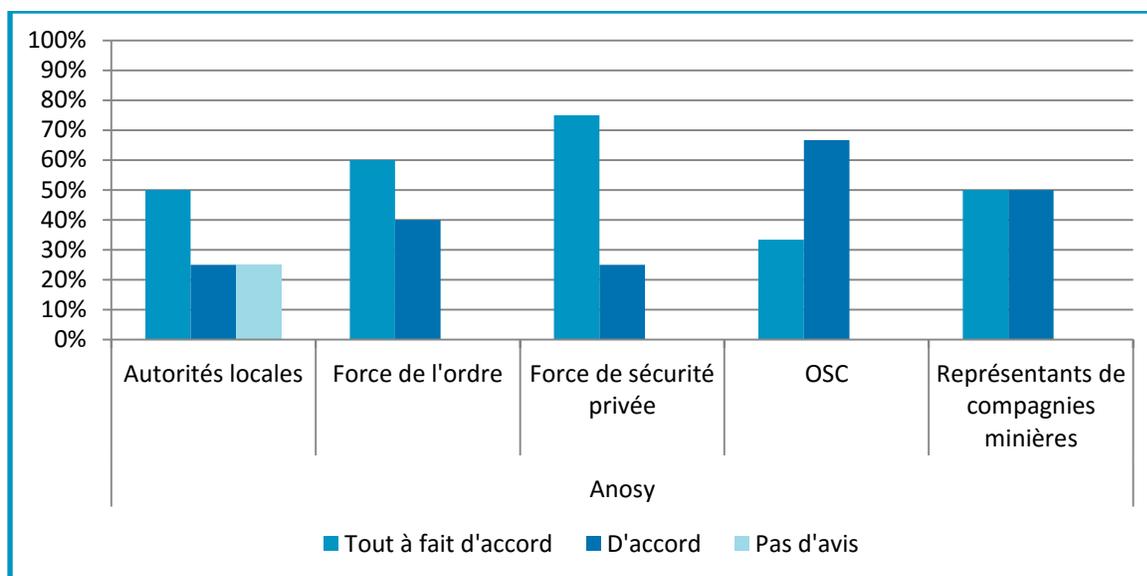
- *Région Anosy*

61.90 % des personnes formées ont attesté que la formation leur a permis de mieux comprendre les principes volontaires. Les résultats des pré et post test tendent vers ces résultats car on note une augmentation des connaissances des toutes les personnes formées, avec une moyenne de 31% d'augmentation de connaissances.



Graphique 5 : Est-ce que la formation vous a permis de mieux comprendre les principes volontaires ?

52.38% des personnes formées ont attesté que la formation leur a permis de mieux comprendre les principes directeurs.



Graphique 6 : Est-ce que la formation vous a permis de mieux comprendre les principes directeurs ?

Toutefois, **57.14% des participants aux formations** des régions ont dit que la formation a **renforcé leurs capacités à mettre en pratique** les principes volontaires et les principes directeurs.

La formation a permis de mettre en place 2 comités, un pour chaque Région, pour assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions établi⁴. Ces personnes sont représentatifs des différentes entités présentes lors des formations :

- Représentants des compagnies minières Ambatovy et QMM/Rio Tinto
- Des OSC issues des 2 Régions
- Des autorités locales
- Des représentants des forces de l'ordre public
- Des représentants des forces de l'ordre privé

Pour les 2 Régions, 10 personnes issues des entités suscitées composent ces comités, dont 2 femmes.

4.2. La mise en application des principes volontaires et les principes directeurs des Nations Unies

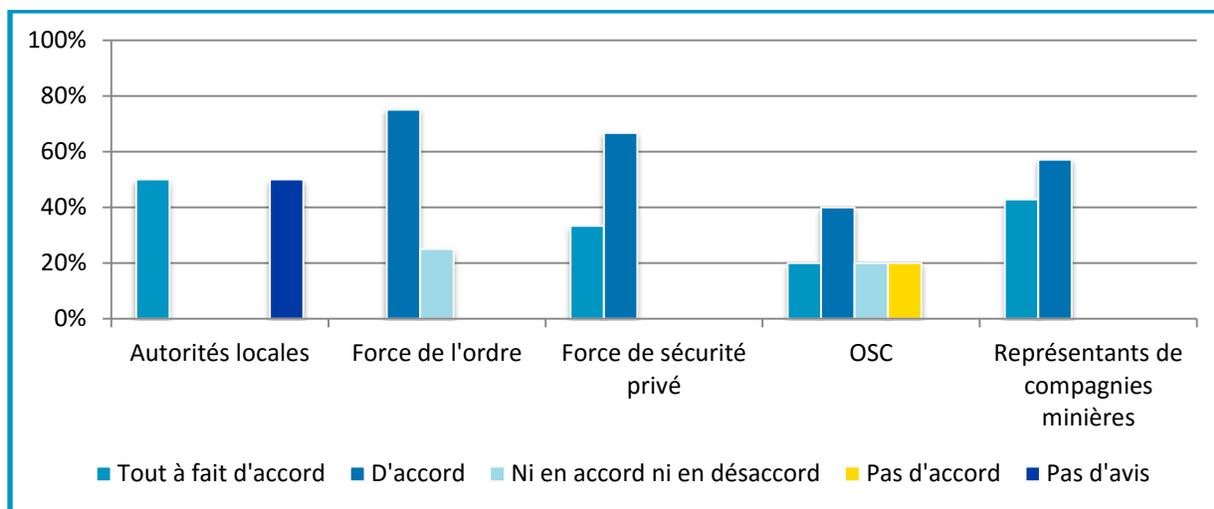
- **Région Alaotra Mangoro**

Il est sorti des groupes de discussion que la mise en application de ces principes doit se faire de concert avec tous les acteurs pertinents pour faciliter l'application des 2 principes ; des acteurs tels que les compagnies minières – les autorités nationales/locales – les forces de l'ordre public et privé – les OSCs.

⁴ Des pistes d'actions possibles et réalisables à leur niveau ont été définies durant les formations

28.57% des personnes formées sont « tout à fait d'accord » et 52.38% sont « d'accord » que la formation a permis de créer un environnement de confiance pour pouvoir collaborer avec les autres acteurs afin de régler les problèmes liés aux droits humains et à la gestion des ressources naturelles.

Sur les 5 OSC présents, les avis étaient très divergents. Durant les échanges pendant les formations, les OSC ont manifesté leur perception sur le manque d'implication, de la part des compagnies minières, des OSC dans la gouvernance minière. En d'autres termes, ils veulent être impliqués davantage dans les prises de décisions autour de la gouvernance minière.



Graphique 7 : Perception des personnes formées déclarant pouvoir collaborer avec les autres acteurs pour régler les problèmes liés aux droits humains et à la gestion des ressources naturelles

La formation n'a pas seulement voulu renforcer les compréhensions des participants sur les concepts clés et théories des principes, mais aussi augmenter leurs capacités à mettre en œuvre ces principes dans leur propre contexte de travail. Ainsi, à la fin de la formation, **71.43% des participants disent se sentir capable d'appliquer les VP et 61.90% se sentent capable d'appliquer les PD.**

- **Région Anosy**

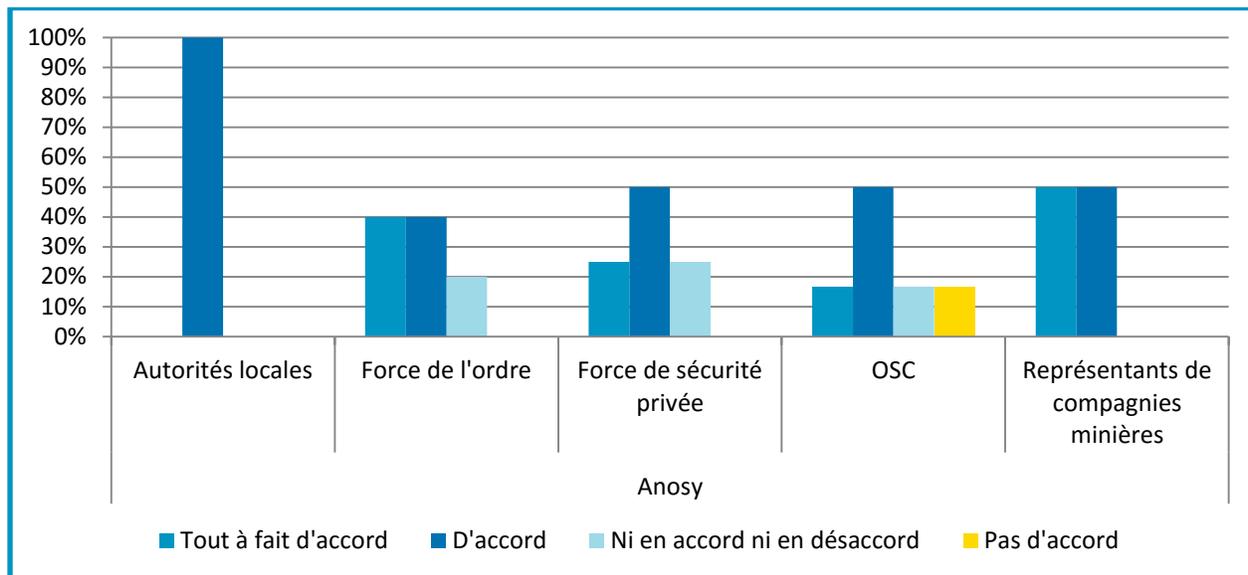
La mise en application de ces principes doit être faite par la plateforme des OSC qui se chargera du suivi de l'application des principes volontaires par les entités concernés tels que les compagnies minières selon les OSC présents au focus group de discussion.

En ce qui concerne la mise en application des principes directeurs des Nations Unies, les OSC pensent que leurs rôles seraient de faire la Sensibilisation, interprétation, information et éducation aux personnes victimes et plaider au niveau des autorités locales.

Quant aux forces de l'ordre, ils reconnaissent leurs rôles dans l'application des deux principes mais affirment que entre la théorie et la pratique il y a une grande différence et que la pratique constitue un grand défi dans la mesure où beaucoup de facteurs indépendants de leur part sont de vigueur, tels que

les facteurs financiers et le respect de la hiérarchie. En effet, ces forces de l'ordre ont expliqué que la décision de l'application de ces principes doit venir de leur supérieur hiérarchique.

23.81% des personnes formées sont « tout à fait d'accord » et 57.14% sont « d'accord » que la formation a permis de créer un environnement de confiance pour pouvoir collaborer avec les autres acteurs afin de régler les problèmes liés aux droits humains et à la gestion des ressources.



Graphique 8 : Perception des personnes formées déclarant pouvoir collaborer avec les autres acteurs pour régler les problèmes liés aux droits humains et à la gestion des ressources naturelles

Concernant les capacités de mise en œuvre des deux sets de principes, pour les participants à la formation d'Anosy **71.43% disent se sentir capable après la formation pour appliquer les VP et 80.95% se sentent capable d'appliquer les PD dans la région Anosy.**

Les personnes formées, dans les 2 Régions, se sentent capable de mettre en place ces principes pour les raisons suivantes :

- *Pour les autorités locales* : la raison évoquée est leur nouvelle connaissance de ces principes acquis durant la formation qui est en relation avec le travail. Ils affirment ils peuvent maintenant initier l'application de ces principes en tant qu'autorité.
- *Pour les forces de l'ordre* : même s'ils ont amélioré leurs connaissances suite à la formation, l'application de ces principes ne dépend pas d'eux mais des instances gouvernementales et de leurs supérieurs hiérarchiques.
- *Pour les forces de sécurité privée*: en dépit de l'amélioration des connaissances suite à la formation, c'est un choix financier qui est la clef de la mise en application de ces principes qui dépendent des compagnies minières.
- *Pour les OSC* : même si leurs connaissances ont été améliorées, elles nécessitent plus de renforcement et d'accompagnement

- Pour les représentants de compagnies minières : ils affirment une acquisition des compétences et outils nécessaire mais nécessite encore des exercices ou étude de cas.

4.3. Plans d'actions pour l'application des principes

Trois groupes ont été constitués pour discuter des pistes d'actions possibles et réalisables à leur niveau.

Des « Champions » ont été identifiés pour assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions établi. Ces personnes sont représentatives des différentes entités présentes lors de l'atelier :

- Des personnes issues des compagnies minières
- Des personnes issues des OSC
- Des personnes issues des autorités locales
- Des personnes issues des forces de l'ordre public
- Des personnes issues des forces de l'ordre privé

Le comité s'organise pour tenir des rencontres périodiques entre ses « Champions » et pour établir une meilleure façon de coordonner les activités de suivi des actions prioritaires identifiées.

Les résultats de ces échanges ont relaté les plans d'action⁵ décrits dans le tableau ci-après :

Pour la Région Alaotra Mangoro :

- PRINCIPES VOLONTAIRES SUR LA SECURITE ET LES DROITS DE L'HOMME

AXE	ACTIONS PRIORITAIRES	RESPONSABLES
EVALUATION DES RISQUES	Maintien /rétablissement de la sûreté et sécurité en promouvant les Droits de l'Homme	Opérateurs de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> • publique (force de l'ordre) • privée
	Implication de la communauté locale dans le processus de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprise • Force de l'ordre
INTERACTION ENTRE LES COMPAGNIE ET LA SECURITE PUBLIQUE	Etablir un programme de liaison	Entreprise
	Expliquer le VP aux SP (Sécurité publique) et les convaincre de l'utilité et l'importance du VP	Entreprise
	Exprimer les besoins en qualité et quantité des compagnies minières sur la question de sécurité	Entreprise
	Récolte besoins en moyens et équipements des SP	Sécurité Publique
	Consultation de la Communauté sur les dispositifs de sécurité pris par la compagnie	Entreprise

⁵ Les plans d'action en gras dans le tableau ci-dessous sont ceux qui sont à prioriser selon le comité de la Région Alaotra Mangoro

AXE	ACTIONS PRIORITAIRES	RESPONSABLES
	minière et la sécurité publique	
	Rédaction et signature du MoU entre la compagnie minière et la sécurité publique	Entreprise
	Mise en place Mécanisme de plainte	Entreprise
INTERACTIONS ENTRE LES COMPAGNIES ET LA SECURITE PRIVEE	Formation des formateurs et renforcement de capacité	Compagnie – appui logistique Sécurité publique – formateur Sécurité privée - formée
	Formation et remise à niveau de tous les intervenants	Sécurité privée
	Suivi de réalisation	Compagnie

- **PRINCIPES DIRECTEURS DES NATIONS UNIES SUR LES ENTREPRISES ET LES DROITS DE L'HOMME**

AXE	ACTIONS PRIORITAIRES	RESPONSABLES
OBLIGATION DE PROTEGER DES DH INCOMBANT A L'ETAT	Orientations effectives de l'Etat aux entreprises pour respecter les droits de l'homme dans toutes leurs activités	Etat
	Contrôle adéquat	Organe représentative et Indépendante
	Communication dans la transparence	Etat
RESPONSABILITE INCOMBANT AUX ENTREPRISES DE RESPECTER LES DROITS DE L'HOMME	Formuler une politique générale incluant les attentes et l'engagement de l'Entreprise	PDG
	Communiquer à l'interne et à l'externe la Politique validée	Entreprise
	Mettre à la disposition du Projet les moyens et ressources nécessaires	
	Evaluation incidences effectives et potentielles des activités sur le droit de l'homme et assurer la révision permanente	Entreprise
	A partir du résultat d'évaluation, déduire des mesures d'atténuation et assigner des responsables	Entreprise
	Mise en place indicateur mesurant l'efficacité des mesures d'atténuation	Entreprise
	Mettre à la disposition des demandeurs externes les informations sur l'efficacité des mesures	Entreprise
	Prévoir les mesures de réparation et sa mise en œuvre	Entreprise

AXE	ACTIONS PRIORITAIRES	RESPONSABLES
	Etablir un mécanisme de réclamation incluant les collectivités	Entreprise
ACCÈS À DES VOIES DE RECOURS	Instruction sur les accès aux voies de recours	Entreprise, OSCs, Inspection de travail
	Mise en place de mécanisme de gestion de plainte au sein de la sécurité privée	Comité de gestion de plainte (OSCs – Compagnie – Sécurité privée – Autorité)

- PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME EN GENERAL

AXE	ACTIONS PRIORITAIRES	RESPONSABLES
RENFORCEMENT DE CAPACITE	Formation des Formateurs	SFCG, OHCHR
	Sensibilisation de proximité sur les DH	Entreprises Notables Société civile
PROMOUVOIR LE DROIT DE L'HOMME	Financer séance de sensibilisation pour les SP	Entreprise
	Nomination 'Champion' pour faire fonction de leadership parmi les SP	SP
	Vulgarisation des textes et lois en vigueur	Gouvernement
	Organiser évènements culturels ou sportifs pour promouvoir le droit de l'homme	OSC
VULGARISATION DES DROITS DE L'HOMME	Information – Education – Communication	Compagnie, Sécurité privée, OSCs, Autorités

 **Pour la Région Anosy :**

- PRINCIPES VOLONTAIRES SUR LA SECURITE ET LES DROITS DE L'HOMME

AXE	ACTIONS PRIORITAIRES	RESPONSABLES
EVALUATION DES RISQUES	Elaboration et communication des activités de sensibilisation et de partage d'informations relatifs à l'état de droit	<ul style="list-style-type: none"> • Autorités locales (région, communes, service d'ordre, préfecture, tribunal, fokontany) • OSC
	Identification des risques de sécurité : Recyclage et partage avec des informations issues des résultats des évaluations avec les acteurs pertinents (OSC- Autorités locales et	<ul style="list-style-type: none"> • QMM • Sécurité publique • Sécurité privée

AXE	ACTIONS PRIORITAIRES	RESPONSABLES
	membres de la communauté)	
INTERACTION ENTRE LES COMPAGNIE ET LA SECURITE PUBLIQUE	A rediscuter entre les entités membres du comité	
INTERACTIONS ENTRE LES COMPAGNIES ET LA SECURITE PRIVEE	Elaboration et préparation du contenu de la formation pour les sécurités privés – administration locale –OSC sur les dispositifs de sécurité de la compagnie minière	<ul style="list-style-type: none"> • Compagnie • Sécurité privée • Administration • OSC
	Réalisation de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Compagnie • Sécurité privée • Administration • OSC

- PRINCIPES DIRECTEURS DES NATIONS UNIES SUR LES ENTREPRISES ET LES DROITS DE L'HOMME

AXE	ACTIONS PRIORITAIRES	RESPONSABLES
OBLIGATION DE PROTECTION DES DH INCOMBANT A L'ETAT	Les États devraient prendre des mesures plus rigoureuses pour exercer une protection contre les violations des DH commises par des entreprises qui leur appartiennent ou sont contrôlées par eux, ou qui reçoivent un soutien et des services conséquents d'organismes publics tels que des organismes de crédit à l'exportation et des organismes officiels d'assurance ou de garantie des investissements, y compris, le cas échéant, en prescrivant l'exercice d'une diligence raisonnable en matière de droits de l'homme.	<ul style="list-style-type: none"> • Etat (Préfecture et région) • QMM
	Dialogue entre Etat et entreprise pour respecter des DH	<ul style="list-style-type: none"> • Autorités locales (région, communes, service d'ordre, préfecture, tribunal, fokontany)
RESPONSABILITE INCOMBANT AUX ENTREPRISES DE RESPECTER LES DROITS DE L'HOMME	Comité de suivi : spécialement pour le suivi de l'application des DH	<ul style="list-style-type: none"> • Département social de QMM • OSC
	Assurer de la formation périodique du Personnel de la compagnie sur les DH	<ul style="list-style-type: none"> • Département des ressources humaines de QMM

AXE	ACTIONS PRIORITAIRES	RESPONSABLES
		<ul style="list-style-type: none"> • OSC
ACCÈS À DES VOIES DE RECOURS	Redynamisation de la plateforme OSC	<ul style="list-style-type: none"> • OSC
	Vulgarisation de l'existence de la plateforme OSC	<ul style="list-style-type: none"> • Administration locale • Sécurité privée
	Centre d'écoute et de conseil juridique pour le respect des DH	<ul style="list-style-type: none"> • Compagnie minière QMM • OSC
	Mise en place boîte de doléances	<ul style="list-style-type: none"> • QMM

- PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME EN GENERAL

AXE	ACTIONS PRIORITAIRES	RESPONSABLES
COLLABORATION entre la compagnie QMM ET OSC	Contribution à la réalisation de plan d'actions des OSC pour la promotion des DH	<ul style="list-style-type: none"> • QMM (support à définir) • OSC (Plateforme)
	Faciliter les visites d'échanges, partage d'expériences et connaissances entre OSC locales et étrangères	<ul style="list-style-type: none"> • QMM • OSC • REGION
COLLABORATION entre ENTREPRISE – OSC	Formation et distribution de documents concernant les DH	<ul style="list-style-type: none"> • OSC • Support : Responsable de la sureté et de la sécurité de la société • OHCHR • SFCG
FORMATION DES ACTEURS EN DH	Organisation de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • QMM • OSC • Force publique • Force privée • Autorités locales • Justice • Support (OHCHR, SFCG)

5- Indicateurs du Projet

Le tableau ci-dessous nous résume la progression des valeurs des indicateurs du projet jusqu'à fin octobre 2016.

Table 1: Tableau de réalisation des objectifs et résultats attendu

	Baseline du projet	Cible du projet	Commentaires
Objectif Global: Exploiter l'initiative pour les Principes volontaires sur la sécurité et les droits humains (VP) et les principes directeurs des Nations Unies (NU) sur le commerce et les droits humains pour promouvoir une gouvernance basée sur les droits humains, participative et inclusive dans l'industrie			
Objectif Spécifique 1: Promouvoir une réponse collaborative et locale aux problématiques liées aux ressources naturelles			
Indicateur a : % de participants formés qui déclarent avoir une connaissance accrue de l'initiative VP et des principes directeurs des NU – Région Alaotra Mangoro	50.24%	20%	En moyenne, pour les 2 Régions on a une augmentation de connaissance de 39%
Indicateur a : % de participants formés qui déclarent avoir une connaissance accrue de l'initiative VP et des principes directeurs des NU – Région Anosy	31%	20%	
Indicateur b : % des participants formés (par groupes d'acteurs) qui déclarent pouvoir collaborer avec les autres acteurs pour régler les problèmes liés aux droits humains et à la gestion des ressources naturelles	26.19%	20%	44% des représentants des compagnies minières – 28.57% des forces de sécurités privés – 22% des forces de l'ordre public – 18% des OSC – 16% des autorités locales
% de personnes formées qui se sentent capable de mettre en place les VP	71.43%	50%	à désagréger pour les PV et PD
% de personnes formées qui se sentent capable de mettre en place les PD	71.43%	50%	
Objectif Spécifique 2 : Développer le partage d'information et renforcer la compréhension de l'initiative VP et des principes directeurs des NU dans les régions minières, en se focalisant sur les communautés locales			
Indicateur c : % des membres de la plateforme RSE qui déclarent avoir une compréhension accrue des moyens concrets pour mettre en œuvre l'initiative VP et les principes directeurs des NU	84%	+ 20%	
Indicateur d : # des membres de la communauté qui ont participé aux programmes radios via, phoning, SMS ou des commentaires sur les réseaux sociaux	N/A		en attente des missions de suivi